

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le papier de sarments.

On sait l'énorme consommation de bois que fait actuellement l'industrie de la pâte du papier, en vue surtout de fournir la matière première nécessaire à la fabrication du papier des journaux. On a proposé déjà de nombreux procédés utilisant d'autres produits végétaux que le bois, ainsi la paille de céréales, de maïs, etc. Mais on obtient ainsi que des qualités très inférieures et très rapidement altérées, du papier qui jaunit presque du jour au lendemain et qui n'offre pas le minimum de résistance qu'exigent les publications les plus éphémères.

On a songé à employer, à défaut du bois qui renchérit de plus en plus, du moins celui propre à la fabrication de la cellulose, les *sarments de vigne*, qui ont au point de vue botanique une constitution assez analogue à celle des bois légers. Les sarments secs renferment environ 48 % de *cellulose* (substance du papier), alors que le sapin, le peuplier, le bouleau en renferment moins de 40 %.

Le bois pour la fabrication du papier se vend en moyenne 2 fr. les 100 kilos, ce qui est déjà un joli prix. Or l'expérience aurait montré que le travail des sarments est plus facile que celui du bois, et qu'il donne naissance à une pâte plus souple et par suite à une qualité de papier supérieure.

Le journal viticole français auquel nous empruntons la substance de ces renseignements, voit dans cette nouvelle application, la fabrication de la pâte de sarments, une ressource nouvelle pour l'agriculture des contrées méridionales, où les sarments ont actuellement la valeur la plus minime.



Chronique forestière.

Cantons.

Tessin. *Un successeur de Tartarin.* On parlait hier, en Grand Conseil tessinois, de la nouvelle loi forestière cantonale. L'honorable avocat Tognetti s'est alors écrié. „On veut faire du Tessin une grrrande forêt, pleine de loups et d'ours, alors qu'on devrait avant tout songer à nos alpages. Je combattrai toujours les lois qui, comme celle-ci, sont la ruine des pâturages. Certes, je suis pour la forêt, mais je ne puis suivre ceux qui voudrait faire, du monde entier une vaste boisé . . . “.

Allons, tant mieux, Tartarin n'est pas mort et ce coquin de Midi fait des siennes jusque dans le Tessin!

Valais. *Loi forestière cantonale.* Lors de la discussion de la loi, divers orateurs demandent une „décentralisation“ de l'administration forestière, c'est à dire l'augmentation des droits et des prérogatives des communes. Ceci, dans l'intérêt des forêts. Qui s'en serait douté?

